

Système de base & développé
522-7. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brutte	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales (à détailler) (+ de 50 % du capital détenu par la société).	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales Djiboutiennes(ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)				0	0	0	0			0	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés Djiboutiennes (ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	...

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation,

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales Djiboutiennes (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.